



COMMUNAUTÉ
DE LA RIVIERA FRANÇAISE

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF



Rapport Annuel 2019 sur le Prix et la Qualité
du Service Public de l'Assainissement

Accusé de réception en préfecture
2019-240690551-20201220-2020-DE
Date de télétransmission : 23/12/2020
Date de dépôt : 23/12/2020





PRÉAMBULE

Changement de l'autorité organisatrice des services d'eau et d'assainissement au 1^{er} janvier 2018

Au 1^{er} janvier 2018, les compétences relatives à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement collectif ont été transférées à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) par ses 15 communes membres, en anticipation du transfert prévu à horizon 2020 par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 juillet 2015,

Le présent rapport est donc produit par la CARF, aujourd'hui compétente pour l'eau et l'assainissement, et porte sur l'exercice 2019.



Réunion du Conseil Communautaire de la CARF





PRÉAMBULE

Qu'est-ce que le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service ?

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) est un outil privilégié de construction d'un consensus local autour de la gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Institué par la loi du 2 février 1995 relative à la protection de l'environnement, il propose aux usagers une information précise sur la qualité et la performance du service. C'est aussi un outil d'aide à la décision qui fournit aux décideurs publics les éléments techniques et financiers essentiels pour connaître et évaluer le service.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs techniques et financiers permettant d'évaluer la performance du service. Les indicateurs techniques concernent notamment la qualité du réseau (rendement, taux de renouvellement, taux de connaissance et de gestion patrimoniale, etc...). Les indicateurs financiers précisent les modalités de tarification et les éléments relatifs à la gestion financière du service (investissements pour travaux, dette...).

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site Internet de la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante :

www.rivera-francaise.fr





CE QU'IL FAUT RETENIR EN 2019

Le présent rapport présente les indicateurs relatifs à l'ensemble des services du territoire, qu'ils soient gérés en régie ou en délégation de service public.

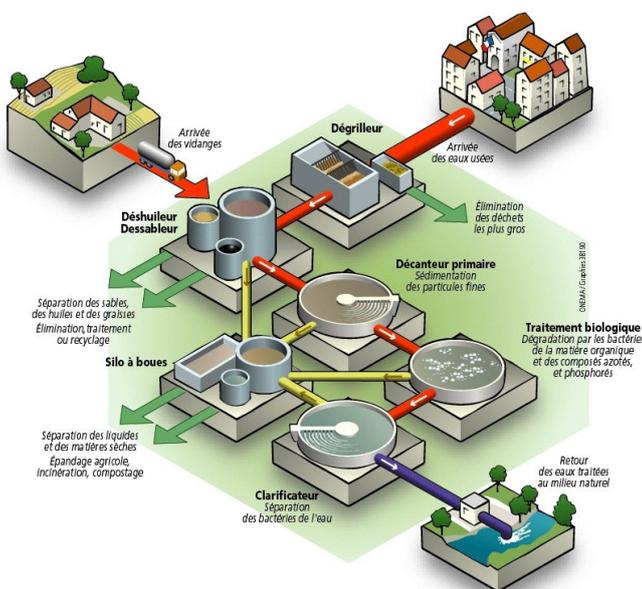
En 2019, on recense **23 081 abonnés**.

La performance de l'épuration est hétérogène sur le territoire. Certaines stations d'épuration ne sont pas conformes et enregistrent des performances d'épuration médiocres tandis que d'autres fonctionnent très bien et ont des **taux de conformité des rejets de 100%**. Sur le périmètre en DSP, 100% des boues évacuées le sont selon des filières conformes à la réglementation, alors que la situation est hétérogène sur le périmètre en régie.

Les chiffres clés du service en 2019

- 220 km de réseau de collecte des eaux usées
- 23 081 abonnés
- 5 806 841 m³ facturés
- 16 stations d'épuration
- 24 postes de relevage
- 45 déversoirs d'orage
- 5 320 regards

A noter : A compter du 1^{er} janvier 2020, une délégation de service public assainissement a été conclue pour 10 ans avec VEOLIA EAU pour la collecte et le traitement des eaux usées des communes de Menton, Roquebrune-Cap-Martin (hors STEP), Beausoleil, La Turbie, Gorbio, Sainte-Agnès (à partir du 1/01/2021), Castellar et Castillon,





SOMMAIRE

01

Le service de
l'assainissement

<i>Les acteurs du service</i>	7
<i>La description du service</i>	8
<i>Les volumes facturés</i>	12
<i>Le Service Public d'Assainissement Non Collectif</i>	13

02

Les performances du
service

<i>Entretien du réseau</i>	15
<i>La performance de l'épuration</i>	16
<i>La qualité du service rendu</i>	17
<i>Les travaux réalisés en 2019</i>	19
<i>Les travaux programmés</i>	21

03

Les aspects
financiers

<i>Comment lire la facture?</i>	23
<i>La facture type 120 m³</i>	25
<i>La performance financière</i>	26



01

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT



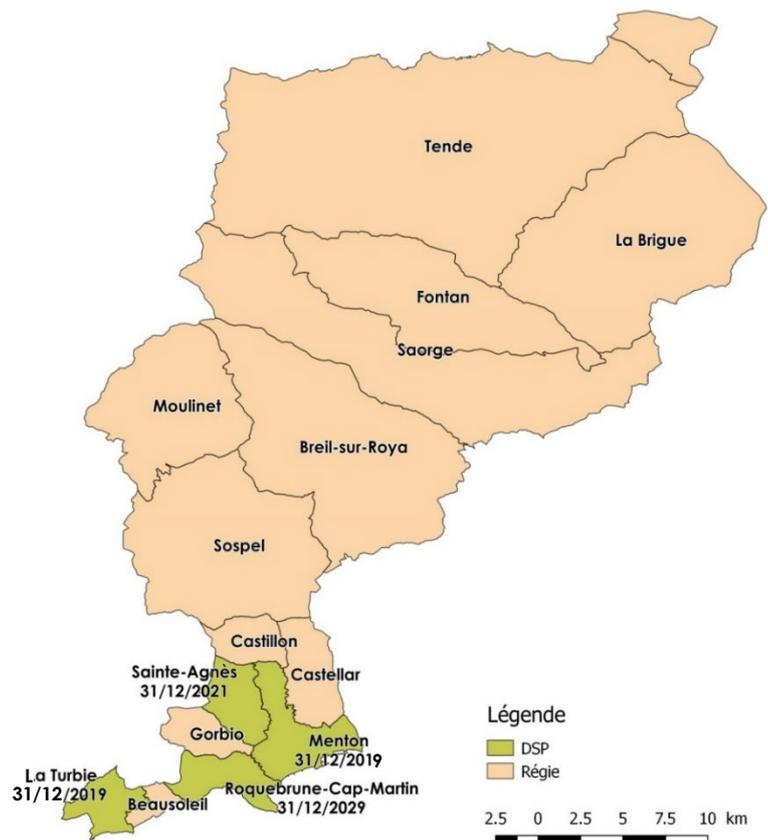


LES ACTEURS DU SERVICE

L'autorité organisatrice du service en 2019 : la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF)

La CARF exerce la compétence d'assainissement collectif sur son territoire. Elle compte **15 communes membres** : BEAUSOLEIL, BREIL-SUR-ROYA, CASTELLAR, CASTILLON, FONTAN, GORBIO, LA BRIGUE, LA TURBIE, MENTON, MOULINET, ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN, SAORGE, SOSPEL, SAINTE-AGNES et TENDE.

La CARF est propriétaire des équipements et maître des investissements.



L'exploitant :

L'exploitation du service est assurée de la manière suivante:

- 4 contrats de délégation de service public en assainissement collectif : Menton (échéance 31/12/2019), La Turbie (échéance 31/12/2019), Sainte Agnès (échéance 31/12/2020), Roquebrune Cap Martin (traitement + postes de relevage, échéance 31/12/2029)
- 1 contrat de délégation de service public en assainissement non collectif (Sainte Agnès)
- 2 contrats de prestation de service en assainissement non collectif (Menton et Gorbio)
- Régie communautaire sur le périmètre des communes de Roquebrune Cap Martin (réseaux), Beausoleil, Breil sur Roya, Castillon, Castellar, Fontan, Gorbio, La Brigue, Moulinet, Saorge, Sospel, Tende

Sur le périmètre en Régie, la CARF assure l'exploitation du service.

Sur le périmètre en délégation de service public, la CARF assure le contrôle de la gestion de ses délégataires, en veillant notamment au respect des engagements contractuels.

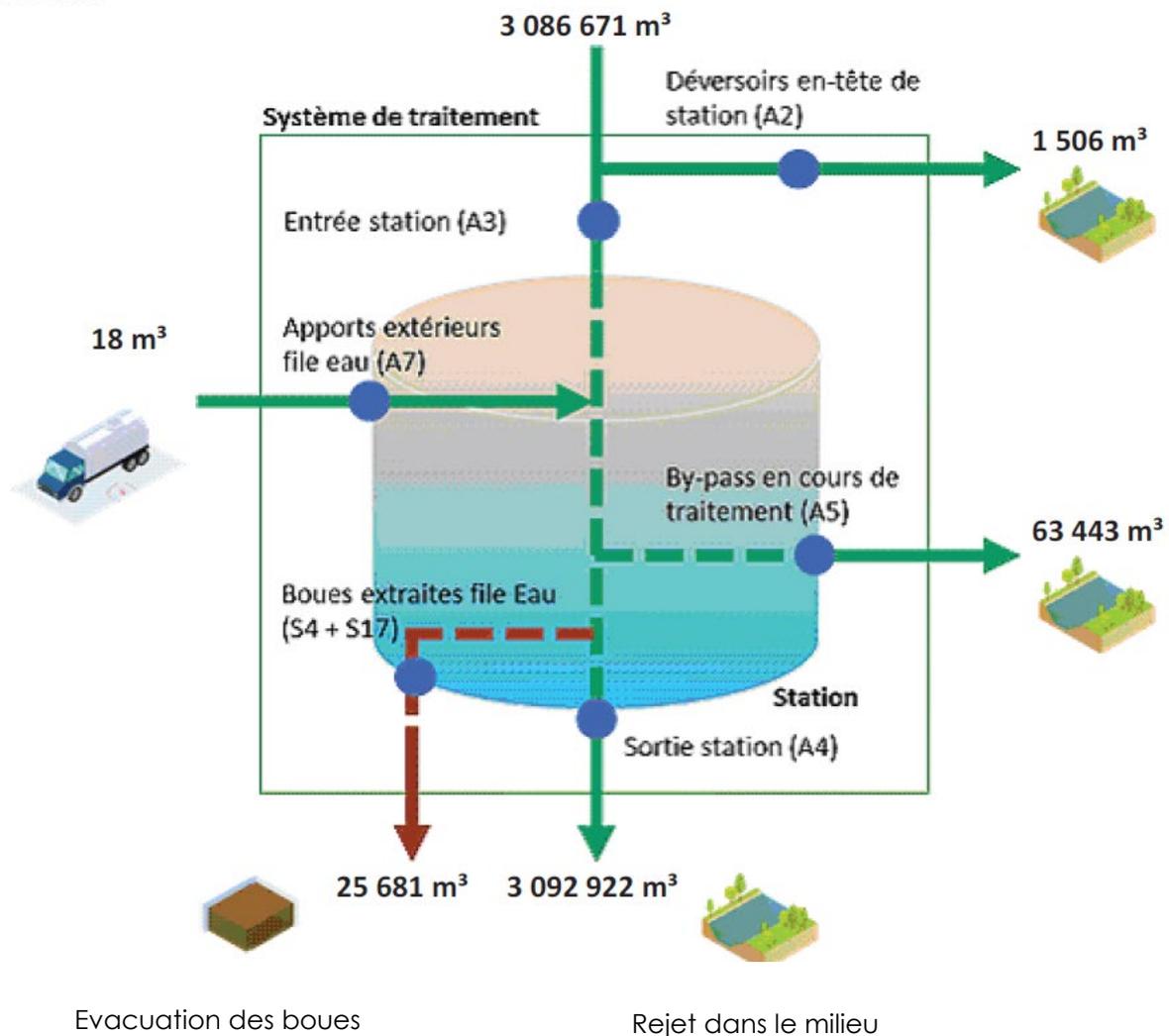


LA DESCRIPTION DU SERVICE – MENTON

En 2019, le système d'assainissement de Menton dessert **29 597 habitants** et **9 480 abonnés**. On compte une station d'épuration (STEP) à Menton qui, en 2019, a traité **3 092 922 m³ d'eaux usées** et produit **25 681 m³ de boues** (voir schéma synoptique ci-dessous).

Les infrastructures du service incluent :

- 1 STEP de capacité 87 500 EH
- 3 587 regards
- 12 postes de relevage
- 34 déversoirs d'orage
- 101 km de réseau





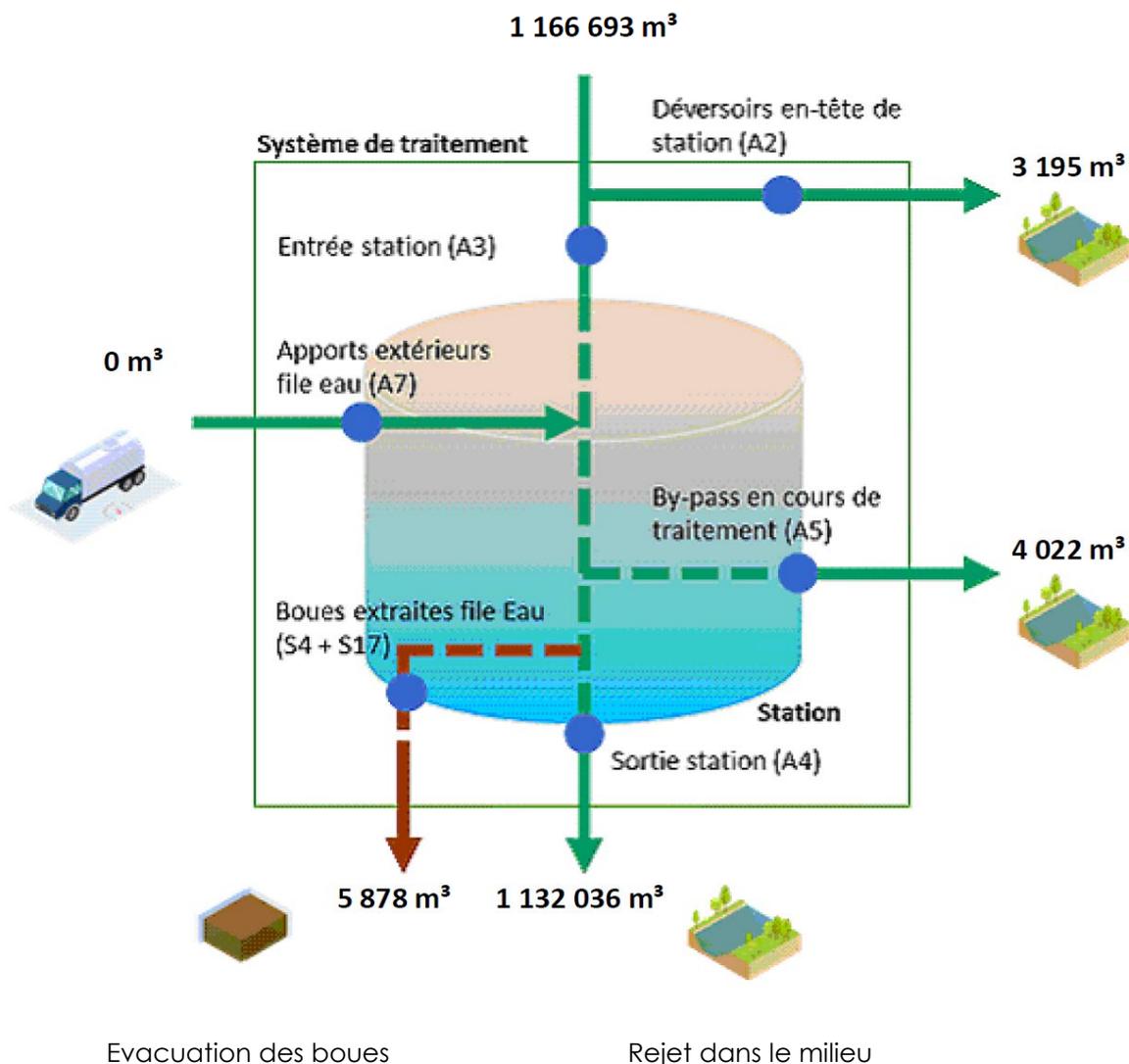
LA DESCRIPTION DU SERVICE – ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN

En 2019, le système d'assainissement de Roquebrune-Cap-Martin dessert **12 679 habitants** et **3 841 abonnés**. On compte une station d'épuration (STEP) à Roquebrune qui, en 2019, a **traité 1 132 036 m³ d'eaux usées** et **produit 5 878 m³ de boues**.

Les infrastructures du service incluent :

- Périmètre en Régie : 50 km de réseau, 4 postes de relevage, 4 déversoirs d'orage, 2 300 regards
- Périmètre en DSP : 1 STEP de capacité 32 200 EH, 73 regards, 2 postes de relevage, 1 déversoir d'orage, 5 445m de refoulement de la STEP

Le schéma de la station d'épuration, ainsi que les volumes associés, sont les suivants :





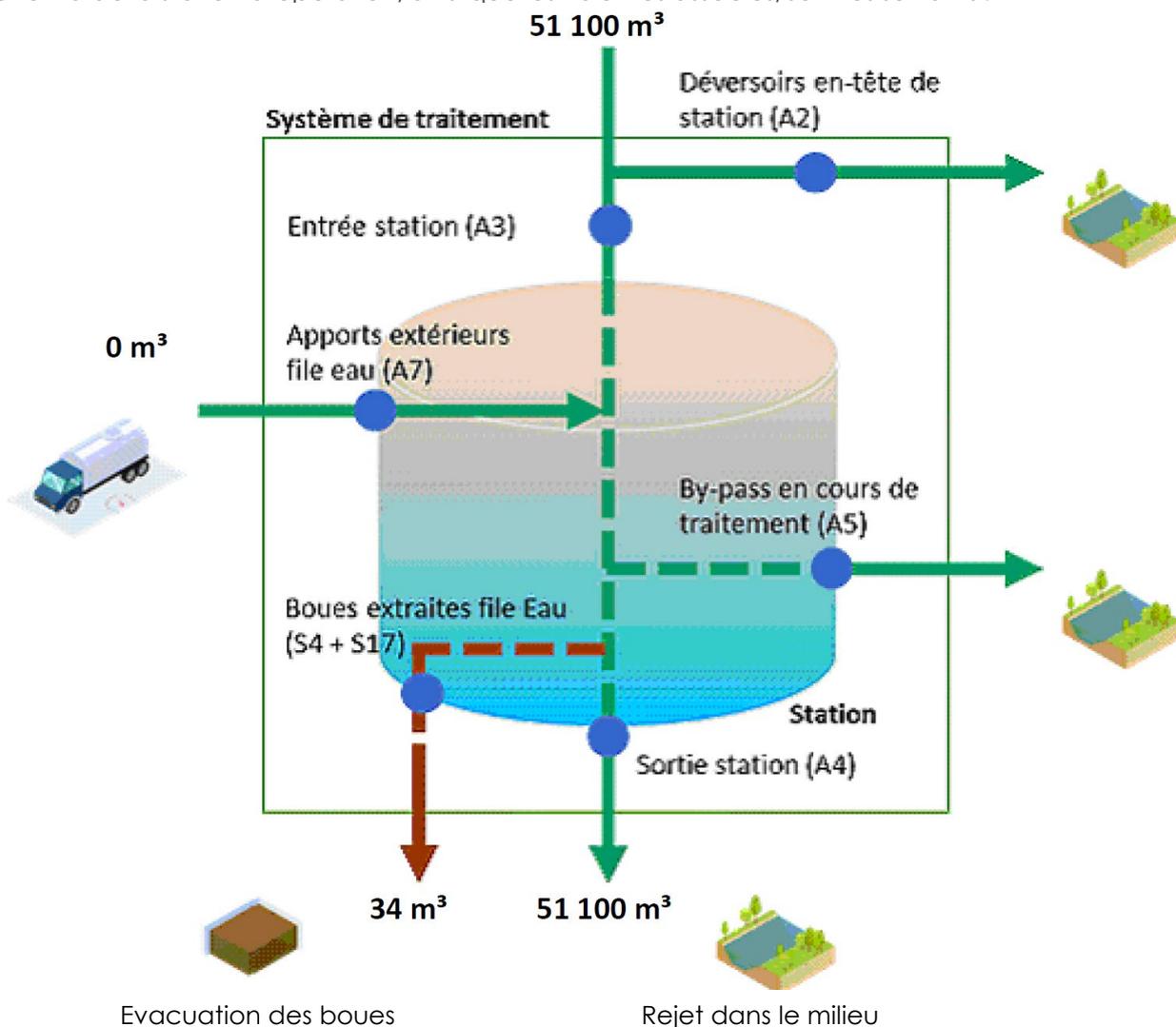
LA DESCRIPTION DU SERVICE – SAINTE AGNÈS

En 2019, le système d'assainissement de Sainte Agnès dessert **971 habitants** et **469 abonnés**. On compte une station d'épuration (STEP) à Sainte Agnès qui, en 2019, a **traité 51 100 m³ d'eaux usées** et **produit 34 m³ de boues**.

Les infrastructures du service incluent :

- 1 STEP de capacité 700 EH
- 640 regards
- 2 postes de relevage
- 10 déversoirs d'orage
- 10 km de réseau

Le schéma de la station d'épuration, ainsi que les volumes associés, sont les suivants :



Sur la partie sud de la commune, les effluents sont envoyés vers la station de Menton.



LA DESCRIPTION DU SERVICE – LA TURBIE

En 2019, le système d'assainissement de La Turbie dessert **3 146 habitants** et **1 629 abonnés**. Pour cette commune les eaux usées sont traitées en dehors du périmètre de la communauté d'agglomération (Monaco et Métropole Nice Côte d'Azur).

Les infrastructures du service incluent :

- 783 regards
- 1 poste de relevage
- 21,6 km de réseau



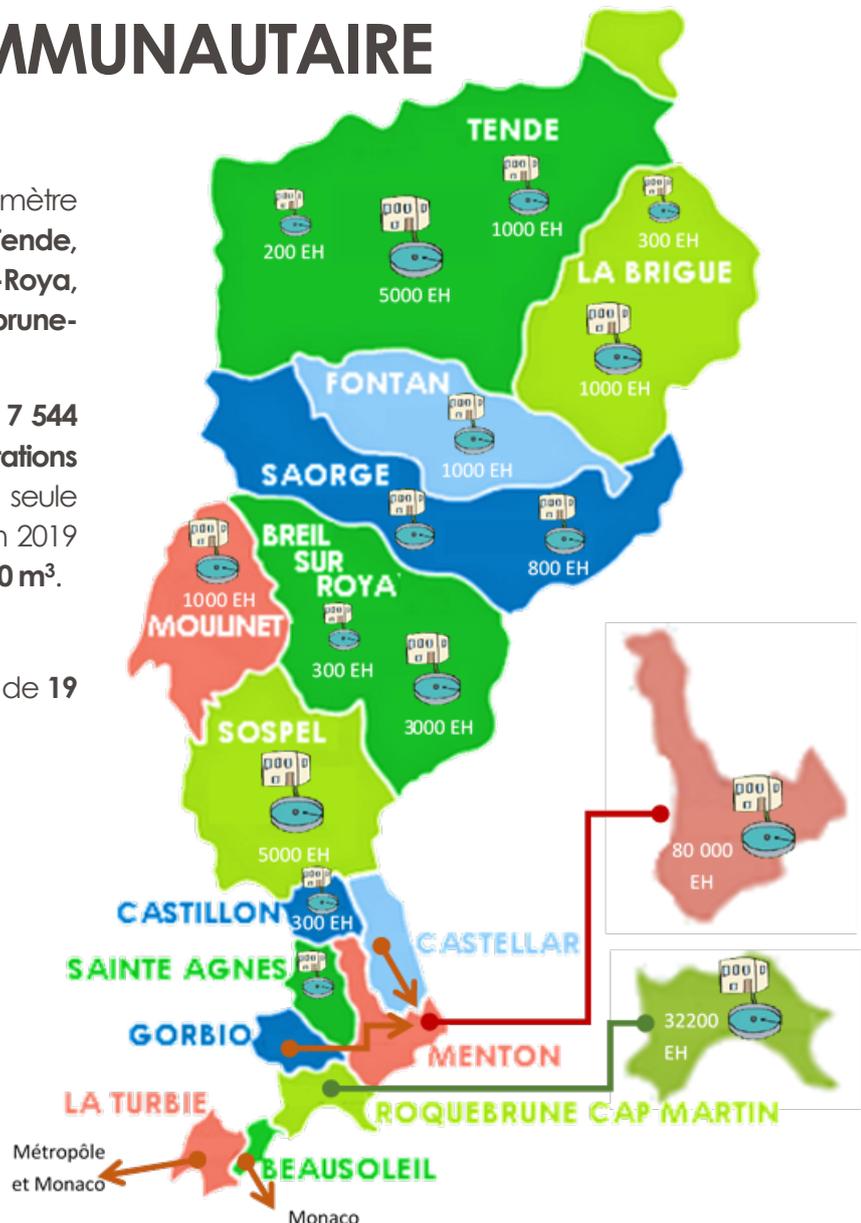
LA DESCRIPTION DU SERVICE – RÉGIE COMMUNAUTAIRE

En 2019, les communes faisant partie du périmètre en régie sont au nombre de 12. Il s'agit de : **Tende, La Brigue, Fontan, Saorge, Sospel, Breil-sur-Roya, Moulinet, Castellar, Castillon, Gorbio, Roquebrune-Cap-Martin (réseaux) et Beausoleil.**

Le nombre d'abonnés desservis est d'environ 7 544 pour l'ensemble du périmètre. Il existe **13 stations d'épuration** sur ce territoire dont 3 dans la seule commune de Tende. Les volumes facturés en 2019 pour le périmètre en régie s'élèvent à **1 849 320 m³.**

Les infrastructures des services incluent :

- 13 stations d'épuration de capacité totale de **19 500 EH**
- 9 postes de relevage





LES VOLUMES FACTURÉS

Evolution du nombre d'abonnés

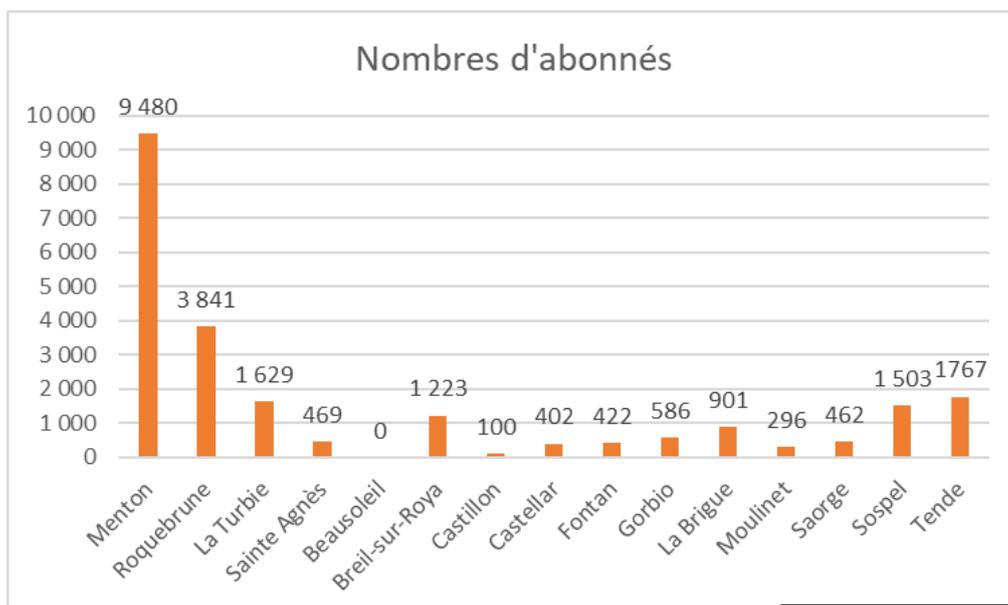
En 2019, le nombre d'abonnés raccordés au service d'assainissement collectif de la CARF est de 23 081, répartis de la manière suivante:

	Nombre d'abonnés	
	2018	2019
Menton	9 353	9 480
Roquebrune	3 826	3 841
La Turbie	1 593	1 629
Sainte Agnès	468	469
Beausoleil	NC	NC
Breil-sur-Roya	1 323	1 223
Castillon	100	100
Castellar	402	402
Fontan	290	422
Gorbio	586	586
La Brigue	950	901
Moulinet	287	296
Saorge	446	462
Sospel	1 600	1 503
Tende	1 540	1767
TOTAL	22 764	23 081

Evolution des volumes

Les volumes facturés en 2019 sont répartis de la manière suivante:

	Volumes facturés	
	2018	2019
Menton	2 500 629	2 467 294
Roquebrune	1 151 777	1 152 472
La Turbie	304 130	276 823
Sainte Agnès	52 716	53 498
Beausoleil	1 095 013	1 093 057
Breil-sur-Roya	112 392	111 256
Castillon	5 648	5 730
Castellar	38 456	58 791
Fontan	23 393	24 675
Gorbio	84 653	95 808
La Brigue	82 441	82 518
Moulinet	9 338	5756
Saorge	27 362	27 347
Sospel	168 503	154 215
Tende	202 121	197 601
TOTAL	5 858 572	5 806 841



02

LES PERFORMANCES DU SERVICE





ENTRETIEN DU RÉSEAU

Les eaux claires parasites

L'origine des eaux parasites est multiple et on peut les classer selon leur origine :

- eaux claires parasites permanentes : eaux d'infiltration diffuse de la nappe, qui peuvent s'introduire au niveau des anomalies structurelles du réseau (cassures, fissures, effondrement...), des anomalies d'assemblage (décalage, déboîtement...) et des anomalies fonctionnelles relatives (branchement pénétrant, dépôt solide...) ou à l'étanchéité (infiltrations, racines...);
- eaux claires parasites météoriques : intrusions d'eaux pluviales dans un réseau d'assainissement "eaux usées" qui peuvent avoir plusieurs origines : des branchements incorrects de gouttières ou autres ouvrages (descentes de garage, grilles de cour privée...), des raccordements incorrects d'avaloirs et de grilles du réseau des eaux pluviales sous domaine public.

Le réseau de certaines communes est infiltré par des eaux parasites. Les eaux parasites augmentent les volumes arrivant aux installations de traitements dégradant la qualité du traitement, augmentant les coûts et entraînant ponctuellement des rejets directs des eaux usées dans le milieu naturel (by-pass).

Les travaux curatifs

Le nombre de désobstructions par kilomètre permet d'évaluer la performance du réseau d'assainissement. Les obstructions sont causées par l'accumulation de déchets solides dans les canalisations, en particulier si celles-ci sont trop étroites ou coudées. Un petit nombre de désobstructions signifie que les eaux usées s'écoulent facilement.

En 2019, on dénombre **217 désobstructions sur le réseau et les branchements du périmètre en DSP**.

Les travaux préventifs

Plus d'entretien préventif signifie moins d'interventions d'urgence et donc moins de gêne pour les usagers, en particulier la nuit et le week-end.

En 2019, près de **19,6 km de réseau d'eaux usées ont été curés préventivement**, soit près de 10 % du linéaire de réseau.

En 2019, le réseau en DSP compte 16 « points noirs » correspondant aux points du réseau devant être désobstrués plusieurs fois dans l'année, soit un taux de 14 pour 1 000 km de réseau.

En 2019, **environ 4 km de réseau ont été inspectés par caméra**.

La CARF a renouvelé 1 483 ml canalisations en 2019.

	Entretien des réseaux	
	Linéaire curé	Linéaire inspecté
Menton	13,852 km	3,304 km
Roquebrune Régie	0,960 km	-
La Turbie	2,970 km	0,365 km
Castillon	1 km	-
Gorbio	0,860 km	-
TOTAL	19,642 km	3,669 km





LA PERFORMANCE DE L'ÉPURATION

Il existe **16 stations d'épuration (STEP)** au total sur le territoire de la CARF : 3 sur le périmètre en DSP et 13 sur le périmètre en régie. Les stations d'épuration de Breil-sur-Roya, Sospel, Castillon, Tende et Moulinet, qui se situent dans le périmètre en régie, sont exploitées par un prestataire dans le cadre d'un marché de prestation de service.

Charge hydraulique et organique

Les 16 STEP du territoire sont dimensionnées pour traiter une pollution équivalente à celle rejetée par **140 000 habitants** et peuvent recevoir une **charge hydraulique maximale d'environ 23 000 m³/j**.

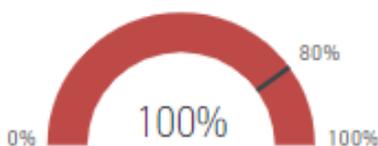
D'après la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes les STEP de La Brigue, Saorge, Fontan, Moulinet et de Tende « Castérino » ne fonctionnent pas correctement et ont des rendements médiocres.

Performance épuratoire

En 2019, les STEP de Breil-sur-Roya, Sospel, Menton, Roquebrune-Cap-Martin et Sainte Agnès présentent une performance satisfaisante:

- 100% pour le conformité de la performance des rejets d'épuration de la station de Breil-sur-Roya, Sospel, Menton et Saint Agnès et 96% pour celle de Roquebrune;
- 100% pour la performance des équipements d'épuration pour les STEP de Roquebrune et de Sainte Agnès, 99% pour celle de Menton et 73% pour celle de Sospel;
- 100% de boues évacuées conformément à la réglementation pour l'ensemble des STEP du territoire.

Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3]



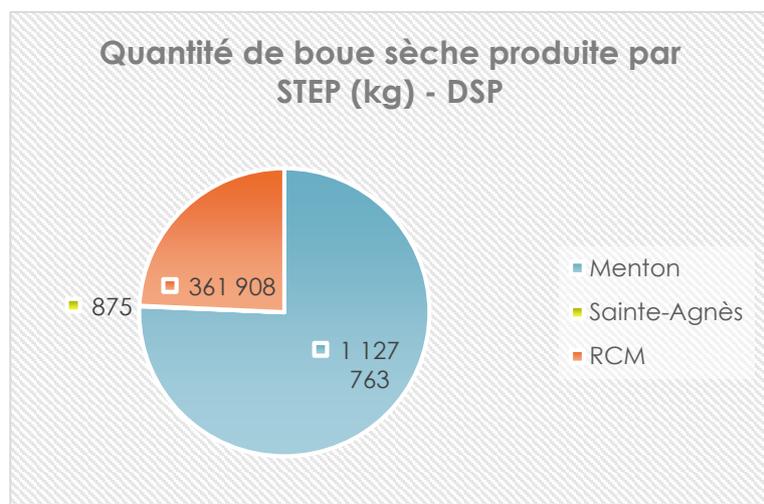
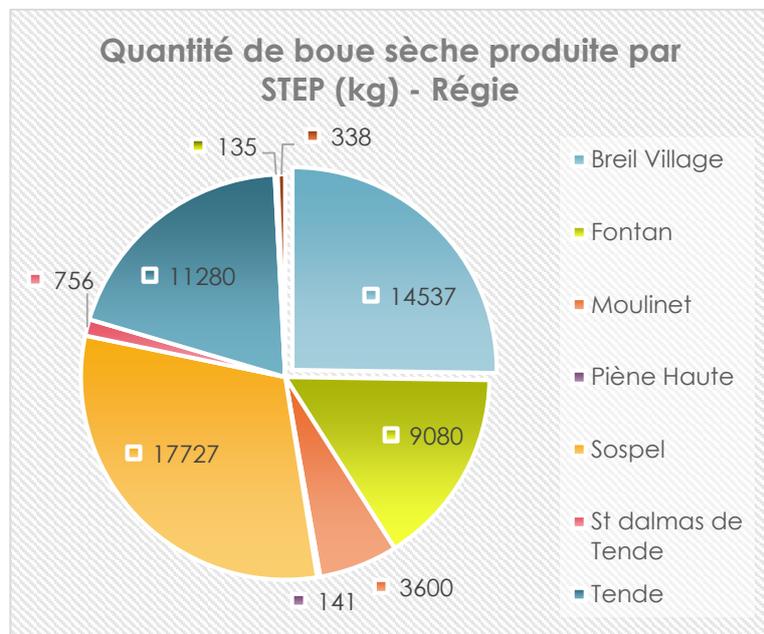
(Données disponibles uniquement pour Breil, Menton, Roquebrune et Ste Agnès. Les données ne sont pas disponibles pour Castillon, Fontan, la Brigue, Saorge, Tende et Moulinet)

Traitement et évacuation des boues

Les boues issues du traitement biologique sont extraites en sortie des clarificateurs puis traitées et envoyées en décharge ou bien évacuées en épandage ou en compostage.

Cette filière de traitement est conforme à la réglementation en vigueur pour les 16 STEP du périmètre de la CARF.

En 2019, **1 548 tonnes de boues** (matières sèches) ont été évacuées.





LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU

L'exploitant (Régie ou délégataire) assure les relations avec les usagers afin de répondre aux réclamations et d'assurer la continuité du service, soit par téléphone, soit via un accueil physique.

Satisfaction de la clientèle

En 2019, le taux de réclamations écrites adressées à l'exploitant, est le suivant :

	Taux de réclamation U / 1000 abonnés*
Sainte Agnès	14,93
Menton	1,58
Roquebrune	NC
La Turbie	4,91

* Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000.

On considère qu'un taux inférieur à 1 reflète un très bon niveau de performance et qu'un taux supérieur à 2 reflète une performance médiocre. Il s'agit donc d'une **performance jugée non satisfaisante** pour trois de ces services même si les performances sont hétérogènes selon les services.



Tamiseur compacteur Station de SOSPEL



LES CONTACTS CLIENTÈLE

Pour le secteur Sospel, Breil-sur-Roya, Saorge, Fontan, Tende, La Brigue, Moulinet, Castillon, Castellar, Gorbio, Roquebrune-Cap-Martin (réseau) :

La Communauté d'Agglomération

7 rue Isola 06500 Menton

Téléphone : 04 22 13 01 77

www.riviera-francaise.fr

Les bureaux sont ouverts tous les jours de
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.



Pour le secteur La Turbie, Roquebrune-Cap-Martin, Menton, Sainte-Agnès :

Orféo

L'accueil a lieu à l'adresse suivante :

30, rue Henri Gréville

06500 Menton

Tel : 0 969 322 324 (24h/24 et 7j/7)

Horaires d'ouverture au public: **lundi au vendredi 8h-19h,**

samedi 9h-12h

www.service-client.veoliaeau.fr





LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2019

Les travaux neufs

Les travaux suivants ont été réalisés par la CARF en 2019 sur le secteur en DSP :

Nature des travaux	Commune
Extension du réseau EU de la Corniche André Tardieu en PVC DN200 sur 80 ml	Menton
Renouvellement du réseau EU du chemin du Rosaire en PVC DN200 sur 60 ml	Menton
Renouvellement du réseau d'eaux usées de la rue Pietra Scritta en PVC DN200 et 250 sur 200 ml	Menton
Renouvellement du réseau d'eaux usées sur la promenade du Val de Menton en PVC DN sur 50 ml	Menton
Renouvellement du réseau EU route de Gorbio – Impasse Maison Russe en PVC DN315 sur 93 ml	Menton
Reprise du réseau EU Traversée du Bastion	Menton
Construction du PR CABBE, réhabilitation du PR Massolin et renouvellement de canalisations PVC DN300 sur 500 ml et DN110 sur 500 ml	RCM

Les travaux suivants ont été réalisés par le délégataire en 2019 :

Nature des travaux	Commune
Dévoisement du réseau au droit de la propriété Dacuhna - route du val de Gorbio en fonte DN300 sur 27 ml	Menton
Renouvellement du réseau d'eaux usées au Bd du Fossan en DN200 sur 63 ml	Menton
Renouvellement du réseau d'eaux usées av. Cochrane/ av. des Aliées en PVC DN315 sur 95 ml	Menton
Renouvellement d'une canalisation de refoulement au Vallons en DN200 sur 63 ml	Menton
Dévoisement du réseau au droit de la STEP en DN315 sur 18 ml	RCM

Dans le cadre des contrats de DSP en cours, le délégataires réalise des travaux de renouvellement d'ouvrages et d'équipements (branchements, regards, équipements dans les STEP et PR (onduleurs, débitmètres, pompes, variateurs, régulateurs, analyseurs, climatisations, centrifugeuses, coffrets électriques ...)





LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2019 (SUITE)

Des travaux divers ont également été réalisés en direct par la Régie.

En voici le détail ci-dessous :

Nature des travaux	Commune
Réparation du réseau EU Montée du Serret	SOSPEL
Réparation du réseau EU Bd Jules Ferry	SOSPEL
Réparation réseau EU Savint Gervais	SOSPEL
Etudes du rétablissement du réseau quartier Giandola	BREIL
Remplacement des préleveurs de la STEP de Moulinet	MOULINET
Remplacement d'une pompe de relevage PR de La Brigue	LA BRIGUE
Reprise du raccordement du réseau EU Virgil Barel	BREIL
Remplacement des pompes du PR du Stade	SOSPEL
Mise à niveau des tampons	SOSPEL





LES TRAVAUX PROGRAMMÉS POUR 2020

Travaux programmés par la CARF

Sur le périmètre en DSP

Nature des travaux	Commune	Montant
Travaux de réparation et d'extension EU	CARF	700 000,00 € HT
ITV et curage de l'émissaire des eaux traitées par la STEP	Menton	100 000,00 € HT
Réparation du réseau EU - Vallon des Boschis	Sainte Agnès	55 000,00 € HT
Remise en état du réseau EU - Chemin du Serrier	La Turbie	125 000,00 € HT
Remise en état émissaire EU Cap Martin	RCM	120 000,00 € HT
Renouvellement du réseau av anciens combattants	Beausoleil	100 000,00 € HT
Renouvellement du réseau av Camille Blanc	Beausoleil	30 000,00 € HT
Renouvellement du réseau av de Verdun	Beausoleil	16 000,00 € HT
Escaliers de la montée des Alpes	Beausoleil	150 000,00 € HT
Schéma directeur assainissement littoral	Littoral	75 000,00 € HT
Renouvellement du réseau EU - Route de Cap d'Ail (380 ml)	La Turbie	287 000,00 € HT
Extension du réseau EU - Route de Laghet	La Turbie	165 000,00 € HT
Extension du réseau EU - Corniche André Tardieu (PVC DN200 sur 620 ml)	Menton	340 000,00 € HT
Renouvellement du réseau EU - Rue Pietra Scrita (PVC DN200-250 sur 200 ml)	Menton	200 000,00 € HT
Schéma directeur d'assainissement	La Turbie	31 145,00 € HT
Schéma Directeur d'assainissement des communes	Menton, Gorbio, Castellar et Sainte Agnès	80 000,00 € HT
Etudes imprévus	CARF	50 000,00 € HT
Renouvellement du réseau EU - Quai bonaparte	Menton	50 000,00 € HT
Reprise du réseau - Chemin Allamana	Sainte Agnès	15 000,00 € HT
Contrôle des appareils de métrologie du système d'assainissement (Déversoirs d'orages, STEP...)	CARF	10 000,00 € HT
Petits travaux - STEP	Menton et Roquebrune C. M.	100 000,00 € HT





Sur le périmètre en régie

Nature des travaux	Commune	Montant
Remise en Etat Collecteur EU Entrée STEP	Sospel	25 000,00 € HT
Réfection pompe refoulement EU stade	Sospel	15 000,00€ HT
Création PR EU Giandola	Breil-sur-Roya	170 000,00€ HT
Réfection STEP Morignole	La Brigue	20 000,00€ HT
Réhabilitation Réseau Principa	La Brigue	30 000,00€ HT
Réhabilitation Placette de Tende	Tende	50 000,00€ HT
Dévoisement EU au droit du seuil Bevera	Sospel	32 250,00€ HT
Réfection collecteur Verdun	Sospel	55 000,00€ HT
Réfection Rue d'Orméa	Breil-sur-Roya	65 000,00€ HT
Raccordement EU de la Brigue à la STEP de Tende	Tende	283 412,00€ HT
Remise en Etat STEP	Sospel	55 000,00€ HT
Remise en Etat PR	Sospel	2 000,00€ HT
Remise en Etat STEP	Breil-sur-Roya	2 000,00€ HT
Etudes diverses	Régie	20 000 €€ HT



03

LES ASPECTS FINANCIERS





COMMENT LIRE LA FACTURE D'EAU?

Tous les abonnés de la CARF reçoivent chaque année 1 à 2 factures d'eau potable selon la commune, la facturation étant annuelle ou semestrielle. Sur la facture figure le prix total des services permettant l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées. Le tarif est décomposé par type de service et par gestionnaire.

L'eau potable

Le tarif de l'eau potable est variable d'une commune à l'autre de la CARF.

Le détail des tarifs par commune est présenté en Annexe du RPQS EAU.

L'assainissement

Le tarif de l'assainissement est variable d'une commune à l'autre de la CARF.

Le détail des tarifs par commune est présenté en Annexe.

Taxes et redevances

Redevance Prélèvement : Tous les consommateurs d'eau, dès qu'ils puisent de l'eau dans les ressources naturelles, payent une redevance à l'Agence de l'eau, appelée redevance Prélèvement.

Redevance Pollution : Selon le principe du pollueur-payeur, les consommateurs d'eau payent une redevance Pollution à l'Agence de l'Eau. Cette redevance est calculée en fonction de la pollution produite par les abonnés du service un jour normal du mois d'activité maximale. Elle est redistribuée aux Collectivités pour les aider à financer leurs projets de collecte ou d'épuration.

Redevance modernisation des réseaux de collecte : Cette redevance est due par tous les usagers domestiques et non domestiques. Elle est assise sur les volumes d'eau pris en compte pour le calcul de la redevance d'assainissement.

TVA : Depuis le 1er janvier 2014 les services de l'eau sont soumis à un taux de TVA de 5,5% et les services de l'assainissement à un taux de TVA de 10%.



LA FACTURE TYPE DE 120 M³

Les tarifs présentés ci-contre sont établis par commune, pour **la consommation de référence de 120 m³** au 1^{er} janvier 2019 et au 1^{er} janvier 2020.

Ces tarifs incluent la part fixe qui correspond à l'abonnement, la part variable en fonction de la consommation, et les redevances qui sont perçues avec la facture assainissement. Ils s'appliquent aux abonnés domestiques.

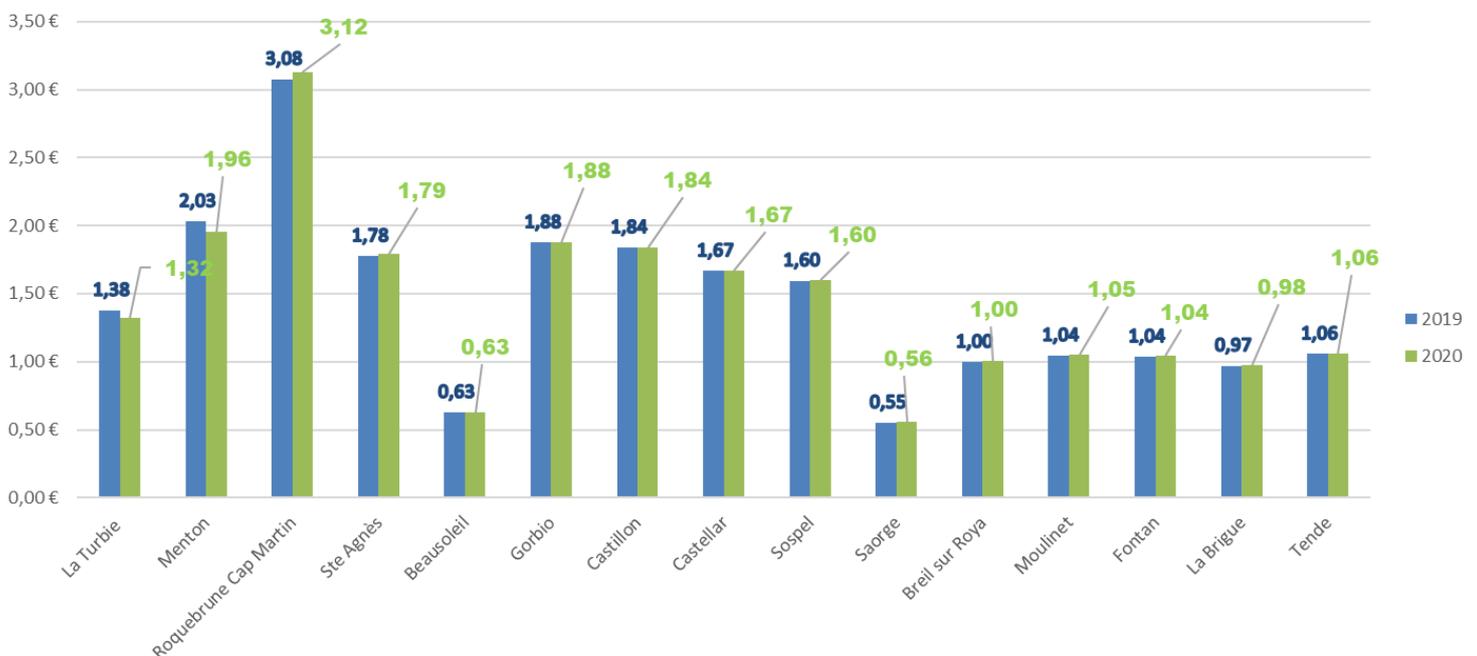
Les grilles tarifaires sont hétérogènes d'une commune à l'autre.

Le détail des tarifs par commune est présenté en Annexe.



Vanne de régulation de sortie de la station de Roquebrune

Prix du m³ pour la facture 120m³ assainissement y compris taxes et redevances au 01/01/2020 selon les services





LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Les finances du budget de la CARF s'analysent grâce à deux critères :

➔ L'équilibre du service

➔ le poids de la dette.

Recettes de fonctionnement 2019	ASS. DSP	ASS. Régie
Compte administratif 2019		
Total	2 501 765,11 €	3 055 134,04 €

Les recettes sont principalement composées de la redevance assainissement versée par les abonnés. Elles sont complétées par les primes pour épuration versées par l'agence de l'eau au regard de l'état de fonctionnement et d'entretien des STEP.

Dépenses de fonctionnement 2019	ASS. DSP	ASS. Régie
Compte administratif 2019		
Total	691 795,72 €	1 386 182,59 €

Les charges à caractère général représentent une part importante des dépenses réelles d'exploitation. Elles comprennent des postes importants de dépenses (les fournitures énergie, les locations mobilières, les redevances versées à l'agence de l'eau, les analyses, les contrats de maintenance, l'achat du petit matériel pour la régie ...

Les charges de personnel représentent également une part importante mais maîtrisée de chaque budget.

	ASS. DSP	ASS. Régie
Epargne brute 2019	1 809 969,39 €	1 668 951,45 €

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

Elle constitue un double indicateur :

⇒ Un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.

⇒ Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

Un service de l'assainissement endetté

L'encours de dette total au 31 décembre 2019 est de **5 693 131,74 €**. Il s'élève à 527 571,94 € pour le périmètre en DSP et à 5 165 559,80 € pour le périmètre en régie.

L'encours de la dette est de **23,16€/abonné pour le périmètre en DSP** tandis qu'il est de **226,77 € €/abonné pour le périmètre en régie**.

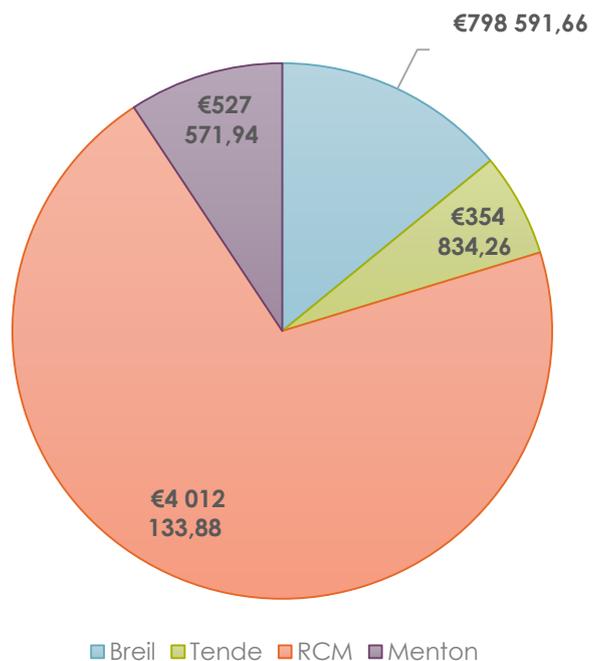
Dette Assainissement

Dette en capital au 31/12/19 : **5 693 131,74 €**

Encours de la dette : **259,9 €/abonné**

Durée d'extinction de la dette : **18 ans**

Montant de l'encours de la dette répartie par commune





COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE

16, rue Villarey – 06500 MENTON

Téléphone : 04 92 41 80 30

Télécopie : 04 92 41 80 40

Site Internet : <http://www.riviera-francaise.fr>



ANNEXES – DÉTAILS DES TARIFS PAR SERVICE

Secteur en DSP

LA TURBIE				
Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€/HT/an	93,60	93,60	93,60
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€/HT/an	37,39	38,60	32,66
Part fixe Collectivité	€/HT/an			
Part fixe délégataire	€/HT/an			
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€/HT/an	18,60	18,00	18,00
Facture 120m3 HT	€/HT/an	149,59	150,20	144,26
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€/TTC/an	164,55	165,22	158,69
Prix TTC du m3	€/TTC/m3	1,37	1,38	1,32
MENTON				
Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€/HT/an	55,20	55,20	57,60
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€/HT/an	144,53	148,28	138,02
Part fixe Collectivité	€/HT/an			
Part fixe délégataire	€/HT/an			
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€/HT/an	18,60	18,00	18,00
Facture 120m3 HT	€/HT/an	218,33	221,48	213,62
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€/TTC/an	240,16	243,63	234,98
Prix TTC du m3	€/TTC/m3	2,00	2,03	1,96





ROQUEBRUNE CAP MARTIN				
Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	105,60	69,60	37,20
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	242,81	247,98	285,66
Part fixe Collectivité	€HT/an			
Part fixe délégataire	€HT/an			
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,60	18,00	18,00
Facture 120m3 HT	€HT/an	367,01	335,58	340,86
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	403,71	369,14	374,95
Prix TTC du m3	€TTC/m3	3,36	3,08	3,12
STE AGNES				
Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	32,40	32,40	32,40
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	139,79	143,29	145,13
Part fixe Collectivité	€HT/an			
Part fixe délégataire	€HT/an			
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,60	18,00	18,00
Facture 120m3 HT	€HT/an	190,79	193,69	195,53
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	209,87	213,06	215,08
Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,75	1,78	1,79



Secteur en régie

BEAUSOLEIL					
Assainissement - Facture 120 m3			01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an		68,40	68,40	68,40
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an				
Part fixe Collectivité	€HT/an				
Part fixe délégataire	€HT/an				
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an				
Facture 120m3 HT	€HT/an		68,40	68,40	68,40
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%		10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an		75,24	75,24	75,24
Prix TTC du m3	€TTC/m3		0,63	0,63	0,63
TENDE					
Assainissement - Facture 120 m3			01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an				
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an				
Part fixe Collectivité	€HT/an		97,23	97,23	97,23
Part fixe délégataire	€HT/an				
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an		18,60	18,60	18,60
Facture 120m3 HT	€HT/an		115,83	115,83	115,83
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%		10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an		127,41	127,41	127,41
Prix TTC du m3	€TTC/m3		1,06	1,06	1,06



SOSPEL				
Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	120,00	120,00	120,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an			
Part fixe Collectivité	€HT/an	100,00	100,00	100,00
Part fixe délégataire	€HT/an			
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,60	18,60	18,60
Facture 120m3 HT	€HT/an	238,60	238,60	238,60
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	5,50%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	262,46	262,46	262,46
Prix TTC du m3	€TTC/m3	2,19	2,19	2,19
SAORGE				
Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an			
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an			
Part fixe Collectivité	€HT/an	42,14	42,14	42,14
Part fixe délégataire	€HT/an			
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,60	18,60	18,60
Facture 120m3 HT	€HT/an	60,74	60,74	60,74
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	66,81	66,81	66,81
Prix TTC du m3	€TTC/m3	0,56	0,56	0,56



MOULINET				
Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an			
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an			
Part fixe Collectivité	€HT/an	95,95	95,95	95,95
Part fixe délégataire	€HT/an			
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,60	18,60	18,60
Facture 120m3 HT	€HT/an	114,55	114,55	114,55
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	126,01	126,01	126,01
Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,05	1,05	1,05
FONTAN				
Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an			
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an			
Part fixe Collectivité	€HT/an	95,05	95,05	95,05
Part fixe délégataire	€HT/an			
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,60	18,60	18,60
Facture 120m3 HT	€HT/an	113,65	113,65	113,65
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	125,01	125,01	125,01
Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,04	1,04	1,04



GORBIO				
Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	186,00	186,00	186,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an			
Part fixe Collectivité	€HT/an			
Part fixe délégataire	€HT/an			
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,60	18,60	18,60
Facture 120m3 HT	€HT/an	204,60	204,60	204,60
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	225,06	225,06	225,06
Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,88	1,88	1,88
CASTILLON				
Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	163,20	163,20	163,20
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an			
Part fixe Collectivité	€HT/an	18,18	18,18	18,18
Part fixe délégataire	€HT/an			
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20	19,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	200,58	200,58	200,58
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	220,64	220,64	220,64
Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,84	1,84	1,84



CASTELLAR				
Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	163,20	163,20	163,20
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an			
Part fixe Collectivité	€HT/an			
Part fixe délégataire	€HT/an			
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,60	18,60	18,60
Facture 120m3 HT	€HT/an	181,80	181,80	181,80
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	199,98	199,98	199,98
Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,67	1,67	1,67
LA BRIGUE				
Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an			
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an			
Part fixe Collectivité	€HT/an	87,82	87,82	87,82
Part fixe délégataire	€HT/an			
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,60	18,60	18,60
Facture 120m3 HT	€HT/an	106,42	106,42	106,42
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	117,06	117,06	117,06
Prix TTC du m3	€TTC/m3	0,98	0,98	0,98
BREIL SUR ROYA				
Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an			
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an			
Part fixe Collectivité	€HT/an	90,75	90,75	90,75
Part fixe délégataire	€HT/an			
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,60	18,60	18,60
Facture 120m3 HT	€HT/an	109,35	109,35	109,35
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	120,29	120,29	120,29
Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,00	1,00	1,00